

Pêcher intelligent,

pêcher durablement



En respectant les bonnes pratiques de pêche, vous préservez la ressource et le milieu marin. Vous contribuez ainsi à ce que ce plaisir reste accessible à tous et pour longtemps.

Bonnes pratiques et réglementation

- Informez-vous régulièrement sur la **réglementation** applicable localement : tailles, quantités, outils, classement sanitaire, interdictions, fermetures temporaires.
- Effectuez le **tri** de votre pêche **au fur et à mesure** : munissez-vous d'un outil de mesure.
- Ne prélevez que ce que vous consommerez rapidement et dans le cadre familial.
- Si vous trouvez un **déchet**, n'hésitez pas à le ramasser, chaque geste compte.
- Prenez connaissance de la météo et des horaires des marées.

Le numéro des secours est le **196** en mer et le **112** à terre.

Milieu naturel



Les herbiers de zostères

Ces plantes en forme de minces rubans verts sont des zones d'alimentation pour les oiseaux et de refuges pour de nombreuses espèces marines. La Zostère naine est une espèce protégée (arrêté préfectoral régional du 25/01/1993)

Les oiseaux marins remarquables

La Barge à queue noire islandaise : ce petit échassier d'environ 40 cm alterne alimentation dans les baies et haltes migratoires dans les marais salants. Environ 10% de la population mondiale passe l'hiver en presqu'île guérandaise avant de migrer vers l'Islande pour se reproduire.



La Bernache cravant : cette petite oie noire à collier blanc vit entre l'automne et le printemps en France. Elle passe le reste de l'année dans la toundra sibérienne ou au Groenland pour se reproduire. Une population d'environ 3 500 individus réside sur la presqu'île guérandaise et se nourrit principalement de zostères.



Etrille



Crevette bouquet



Couteau*



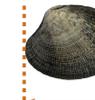
Huître creuse*



Praire*



Moule*



Palourde*



Pétoncle*



Coque*

* Mesurez les coquillages dans le sens de leur plus grande dimension

Tailles, quantités, outils réglementaires : consultez la vitrine.

Métiers

- L'estran est aussi un lieu de travail pour les **conchyliculteurs** et les **pêcheurs à pied professionnels**. Leur activité est strictement encadrée et ils sont les seuls à pouvoir revendre leurs coquillages.
- La pêche à pied est interdite dans un **périmètre défini** autour des concessions de cultures marines (**voir vitrine**).

Cultures marines dans les Traits du Croisic



Ce panneau a été financé dans le cadre du projet Life Pêche à pied de loisir par les partenaires suivants :




Les informations présentes sur ce panneau sont données à titre indicatif et ne sauraient remplacer la réglementation officielle.

+ d'infos

DDTM/DML 44

«Cultures marines» : 02 40 11 77 59

ARS Pays de la Loire

02 49 10 40 00

www.pecheapied-loisir.fr



Ainsi qu'auprès des Offices de Tourisme, des Mairies et des Capitaineries

Informations valables uniquement en Loire-Atlantique